

N° A_09_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 4 Fonction publique

Sous-domaine : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique de Madame JAUSSAUD Elodie, adjoint administratif territorial 20h

République Française

PAYRA SUR L'HERS

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de Payra sur l'Hers,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que Madame JAUSSAUD Elodie remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique,

ARRETE

Article 1 : La situation de Madame JAUSSAUD Elodie est modifiée comme suit à compter du 09/03/2024 :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 09/03/2023	A compter du 09/03/2024
Adjoint administratif territorial 6 ^{ème} échelon	Adjoint administratif territorial 7 ^{ème} échelon
Indice Brut : 378	Indice Brut : 381
Indice Majoré : 348	Indice Majoré : 372
NBI de 0 points	NBI de 0 points
	Soit un reliquat de 0 jour

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité

Fait à PAYRA SUR L'HERS
Le 29 février 2024

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Notifié à l'agent le

Le Maire
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, et Madame Elodie JAUSSAUD le 29 février 2024